



Québec, le 13 janvier 2022

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés,

Le retour en classe des élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle s'effectuera comme prévu le 17 janvier 2022, conformément aux recommandations des autorités de la santé publique. Les mesures particulières en application dans le réseau scolaire du 3 au 14 janvier 2022, dont l'offre de services éducatifs et complémentaires à distance et la mise en place de services de garde exceptionnels, prendront ainsi fin le 14 janvier.

Afin d'assurer une rentrée scolaire sécuritaire dans le contexte actuel, les mesures suivantes devront s'appliquer.

Tests de dépistage rapide

Le 5 janvier dernier, nous vous confirmions que l'administration des tests de dépistage rapide serait maintenue dans les écoles primaires pour les élèves développant des symptômes au cours de la journée. Plus que jamais, ces tests seront très utiles. Il a également été mentionné que le personnel de ces écoles pourrait dorénavant recourir aux tests rapides, et ce, dans les mêmes circonstances que celles applicables aux élèves.

Cet accès aux tests rapides sera désormais élargi au personnel des écoles secondaires, des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle afin de permettre un levier additionnel de détection et de protection. À cette fin, un certain nombre de tests rapides distribués dans vos écoles primaires depuis septembre devra être redirigé vers ces établissements ou de nouvelles commandes de tests pourront être soumises, au besoin. Des précisions sur les modalités liées à cette opération vous seront transmises sous peu. Sachez que les chauffeurs d'autobus scolaires pourront aussi avoir recours à ces tests.

Notons que la collecte de données hebdomadaire en lien avec l'utilisation des tests rapides se poursuivra et devra dorénavant inclure les membres du personnel scolaire nouvellement admissibles.

Nous vous informons également que l'opération visant la distribution de 3,6 millions d'autotests aux élèves du primaire aurait cours dans les semaines des 17 et 24 janvier.

Québec

1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810
Télécopieur : 418 644-4591
www.education.gouv.qc.ca

Montréal

600, rue Fullum, 11^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-3788
Télécopieur : 514 873-1082

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) nous confirme que cet échéancier sera respecté. Un envoi additionnel est aussi prévu en février pour les mêmes clientèles et vous serez informés dès que possible de l'échéancier de livraison. À terme, 10,8 millions de tests de dépistage rapide auront été distribués en trois mois.

Port du masque et mesures d'hygiène

Les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ainsi que le personnel seront tenus de porter le masque en tout temps : en classe, dans les aires communes, aux services de garde, lors des déplacements dans l'école, durant le transport scolaire et lors des cours d'éducation et à la santé se déroulant à l'intérieur. Pour les élèves de l'éducation préscolaire, le port du masque sera requis en transport scolaire multiniveaux uniquement.

Précisons que le masque peut être retiré pour manger ou pour la pratique d'un instrument à vent. Si le maintien de la distanciation n'est pas possible, le port du masque d'intervention est requis dans le cadre des projets pédagogiques particuliers.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, un plus grand nombre de masques d'intervention vous sera remis. Il sera, qui plus est, primordial que les mesures d'hygiène, de salubrité et de désinfection continuent d'être rigoureusement appliquées.

Quant aux masques du type N95, à la suite de représentations du Ministère auprès du MSSS, ils seront mis à la disposition du personnel scolaire des classes spécialisées, considérant la proximité des services devant être donnés aux élèves les fréquentant et la difficulté de respecter les consignes sanitaires en vigueur. Ce personnel, on le sait, sert une clientèle ayant des besoins particuliers.

L'utilisation de ces masques ne sera toutefois pas obligatoire. Une capsule vidéo sera diffusée pour permettre aux personnes qui décideront de l'utiliser de bien l'installer sur leur visage. Ces masques seront acheminés aux établissements concernés dans les prochains jours. Ces derniers recevront d'ailleurs une communication à ce sujet.

Activités parascolaires et projets pédagogiques particuliers

Les activités parascolaires en présence demeurent suspendues jusqu'à nouvel ordre, tout comme les activités inter-écoles, les tournois et les compétitions. Ces activités peuvent toutefois reprendre en virtuel, lorsqu'applicable.

Les activités dans le cadre des projets pédagogiques particuliers peuvent, pour leur part, être reprises. Ainsi, les entraînements sportifs et les activités artistiques dans le cadre de ces projets peuvent avoir lieu dans le respect des règles relatives au port du masque. Toutefois, les activités inter-écoles, les tournois et les compétitions qui se déroulent dans le cadre de ces projets ne sont pas permis.

Gestion des cas et des contacts

Les élèves et les membres du personnel scolaire symptomatiques devront s'isoler immédiatement en présence de symptômes compatibles avec la COVID. Les consignes subséquentes sont disponibles sur le site [Quebec.ca](https://www.quebec.ca).

Par ailleurs, il est à noter que le personnel scolaire n'a pas à aller faire confirmer un test de dépistage rapide positif en centre de dépistage. Ainsi, un membre du personnel scolaire qui obtient un résultat positif à un test de dépistage rapide réalisé en milieu scolaire doit se placer en isolement immédiatement.

Cependant, l'ensemble du personnel des écoles préscolaires, primaires et secondaires pourra recourir aux tests PCR réalisés en clinique de dépistage à compter du 15 janvier, juste à temps pour la rentrée en présence. Le personnel des écoles spécialisées fait déjà partie, quant à lui, des clientèles prioritaires pouvant recourir à ce type de tests.

Lorsqu'un élève devra être isolé, une prestation minimale de services doit être fournie afin de le soutenir dans sa réussite scolaire. Ainsi, chaque élève dont l'absence se prolonge au-delà de deux jours doit se voir offrir des services sur une base quotidienne, permettant la poursuite de ses apprentissages, et ce, malgré son absence de l'établissement scolaire. Il appartient à chaque centre de service scolaire, commission scolaire ou établissement d'enseignement privé de s'assurer qu'une prestation minimale soit offerte sur la base des deux obligations suivantes :

- 1- d'une part, celle d'établir un contact direct et quotidien avec les élèves afin d'assurer un suivi pédagogique;
- 2- d'autre part, l'école doit s'assurer que les élèves ont accès à du matériel pédagogique et didactique à la maison ainsi qu'à des outils technologiques leur permettant de réaliser des activités d'apprentissage. Dans le cas contraire, elle fait parvenir aux parents le matériel ou les outils technologiques dont les élèves ont besoin pour faire ces activités.

Plan de contingence

Étant donné le contexte de pandémie, la grande contagion du variant Omicron et les nouvelles consignes concernant l'isolement, des lignes directrices pour l'élaboration d'un plan de contingence ont été préparées et vous ont été transmises hier. Elles prévoient que chaque organisme scolaire se dote d'un plan afin de diminuer le plus possible les risques de bris de services éducatifs. Ces lignes directrices vous donnent une marge de manœuvre pour l'organisation et l'octroi de ces services.

Nous souhaitons apporter une précision quant au soutien des parents à l'école. En ultime recours, ces derniers pourront contribuer par de la surveillance et non pour des situations de remplacement.

Collecte en lien avec l'absentéisme

Afin de prendre en considération la nouvelle réalité qu'amène l'accès aux tests rapides et aux autotests, la collecte de données quotidienne qui était effectuée a été temporairement suspendue. Elle sera remplacée par une collecte bihebdomadaire qui portera sur l'absentéisme des membres du personnel. Ces informations permettront aux autorités de la santé publique d'effectuer un suivi épidémiologique de la situation dans le réseau scolaire. Les détails concernant les modalités de cette collecte vous seront communiqués dans les prochains jours. La première collecte se déroulera à compter de la semaine prochaine.

Opération de vaccination

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans va bon train dans l'ensemble. La prise de rendez-vous pour l'administration de la deuxième dose dans les centres de vaccination est même amorcée. Les modalités relatives à la poursuite de l'opération en milieu scolaire seront connues au cours des prochains jours et vous seront communiquées sans délai. Comme cela a été le cas pour la première dose, nous suivrons de près le déroulement de cet important exercice et vous remercions de l'excellente collaboration dont vous avez fait preuve l'automne dernier à cet égard.

Aucune troisième dose n'est prévue pour l'instant pour les élèves de 12 à 17 ans. Rappelons que leur taux de vaccination s'élève, à ce jour, à 93 % pour ceux ayant reçu deux doses (ou en voie de l'obtenir) à 98 % pour ceux ayant reçu une dose (ou ayant pris leur rendez-vous).

Qualité de l'air

Une ventilation adéquate dans les écoles est essentielle pour maintenir des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires. À cet égard, nous vous rappelons l'importance de bien appliquer les consignes relatives à la ventilation des locaux, tel que cela est présenté dans le document intitulé « [Consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie](#) ».

Par ailleurs, les lecteurs de paramètres de confort qui ont été livrés doivent être installés sans délai, si cela n'est pas déjà fait. Nous vous avons déjà fait parvenir le Guide pour la mesure du dioxyde de carbone visant la gestion de la ventilation et des paramètres de confort dans les écoles. L'application des principes énoncés dans ce guide est importante pour assurer une bonne qualité de l'air dans vos bâtiments scolaires.

Il est également impératif que soient réalisés et finalisés le plus rapidement tous les travaux d'entretien et d'amélioration des systèmes de ventilation qui sont requis.

De plus, nous tenons à vous rappeler que nous disposons d'échangeurs d'air prêts à vous être livrés si vous en faites la demande.

En outre, un brefing technique se tiendra vendredi concernant le retour en classe et, plus précisément, sur les mesures sanitaires en vigueur dans le milieu scolaire et sur les mesures déployées pour assurer une bonne qualité de l'air dans les écoles. Une convocation vous a été transmise. Vous aurez alors la possibilité de poser vos questions. Un représentant du MSSS sera notamment présent.

Il ne fait aucun doute que les semaines à venir seront cruciales. Nous vous remercions encore une fois de votre précieuse collaboration. Ne manquez pas de transmettre nos plus sincères remerciements à vos équipes-écoles pour leur travail, leur force et leur résilience. Nous sommes pleinement conscients que la situation sera difficile, que la pression continuera d'être forte et que nous devons faire montre d'une grande mobilisation pour passer au travers de cette crise. Gardons le cap sur nos priorités : maintenir les classes ouvertes pour assurer le plus possible la réussite éducative de nos élèves. Le Ministère est à vos côtés et fera tout pour vous épauler.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier